



COMPTE RENDU : COMITE CITOYEN DE L'ALIMENTATION #28

15 FEVRIER 2025

OBJECTIFS DU COMITE

- **Conventionnement** : bilan et évaluation de l'atteinte des objectifs du conventionnement jusqu'à maintenant
- **Critères de sélection** et calendrier d'accueil pour de **nouveaux membres dans le Comité citoyen**
- Mobilisation des 300 nouveaux foyers : **bilan d'étape et travail sur les suites de la mobilisation**

POINTS D'INFO

- **Point infos dates :**
 - o Le **21 mars, crémaillère** au 228 avenue de Lodève pour fêter les **nouveaux locaux de l'équipe salariée** de la Caisse ! Vous êtes toutes et tous bienvenu-es pour ce moment convivial.
 - o Le comité citoyen de mars a été décalé au **22 mars** (afin de permettre à des membres du CC d'aller aux intercaisses de Cadenet le weekend du 14-15-16 mars). Les **prochaines dates de comité citoyen** sont donc : **22 mars, 12 avril, 17 mai, 14 juin et 5 juillet** (les dates de juin et de juillet ont été ajoutées, et le comité de juillet sera un temps plus convivial que de travail)
 - o Le 28 janvier 2025 c'était les 2 ans de la Caisse en fonctionnement !
 - o L'association le Bistrot des Ethnologues à Montpellier accueillera un événement/discussion avec Bénédicte Bonzi le 11 mars
- Une personne a rejoint en stage de design social l'équipe salariée de l'asso Caisse pour 5 mois
- Bien penser à **se réactualiser** par internet pour mettre à jour ses informations et son montant de cotisation selon la nouvelle grille de cotisation
- La Cagette propose un temps de partage d'expérience « être expérimentateur-ice de la Caisse alimentaire commune à la Cagette » mardi 25 février à 18h
- Audition PNA : 2 membres du Comité citoyen et un salarié sont allés à l'audition de la Caisse par le Plan National Alimentation (PNA) dans le cadre de la subvention du PNA pour les intercaisses
- Jeudi 20 février doit être débattue à l'Assemblée nationale une proposition de loi pour financer les expérimentations de sécurité sociale de l'alimentation dans le cadre de la niche parlementaire des Ecologistes.
- Point d'actu sur l'événement **Intercaisses de Cadenet** du 14-16 mars : vendredi = rencontres techniques, samedi : temps d'ateliers plus généraux, parcours avec groupes de 15-20 personnes toute la journée, dimanche : plénière, discussions. 8 personnes du Comité citoyen et un salarié vont y aller.

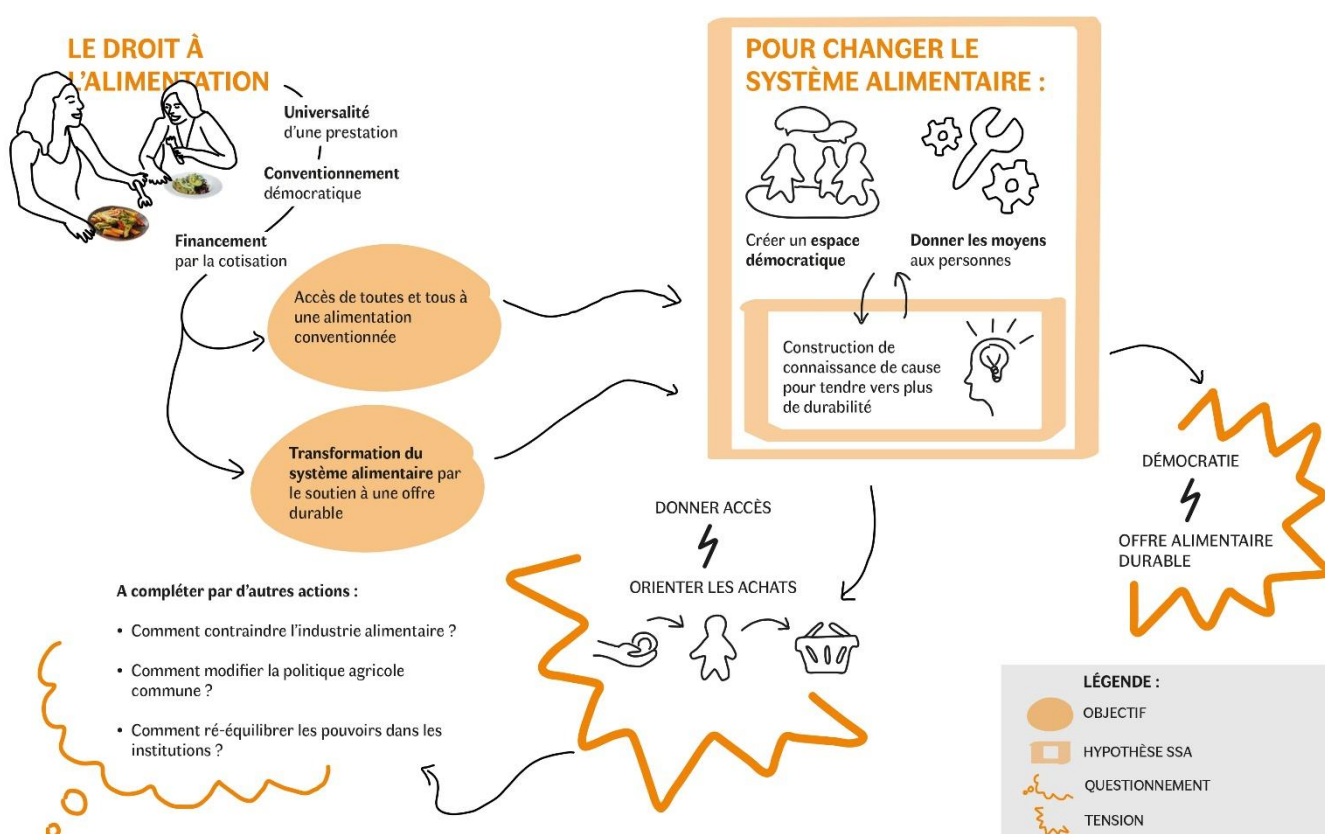
BILAN ET EVALUATION DE LA PHASE 1 DU CONVENTIONNEMENT

Introduction en plénière par la présentation des résultats de la recherche-action sur le conventionnement par Sébastien

Les expérimentations de caisse permettent aujourd'hui de prendre un peu de recul sur la « théorie SSA » (le socle commun publié sur le site internet du [collectif national Pour une Sécurité sociale de l'alimentation](#)) et le processus de conventionnement.

Planche 1 : La SSA et le socle commun

CHANGER LE SYSTÈME ALIMENTAIRE SELON LA SSA



Plus en détail :

La SSA est basée sur trois piliers, ou trois principes fondamentaux :

- **L'universalité** de la prestation : nous recevons tous.tes une somme de 150€ pour nos dépenses alimentaires
- **Le conventionnement démocratique** : cette prestation ne peut être dépensée qu'auprès de lieux choisis par les mangeurs.se.s eux.elles mêmes
- **La cotisation** : la SSA est financée par la cotisation

La SSA vise ainsi à répondre à trois grands besoins (ou objectifs), même s'ils ne sont pas clairement exposés comme tel dans le socle commun :

1. Permettre la participation citoyenne dans le pilotage du système alimentaire, dans une perspective de démocratie alimentaire.
2. Permettre un accès à tous.tes à une alimentation choisie et de qualité.
3. Permettre la transformation du système alimentaire par le soutien à une offre durable.

Quelles sont les hypothèses, en termes de mécanismes, liant les piliers à la réalisation de ces objectifs ? En effet, cela n'est pas forcément explicité dans le socle commun. Premièrement il s'agit de créer un **espace démocratique concret** permettant la participation des citoyen.nes, notamment pour la prise en main et la réalisation du conventionnement. L'exercice de démocratie alimentaire est aussi permis par la construction d'une **connaissance de cause**, c'est-à-dire un apprentissage et un partage collectif des connaissances et des savoirs sur les systèmes alimentaires et leurs enjeux. En effet, les systèmes alimentaires sont des objets complexes, mais tout à fait accessibles en termes de savoirs et connaissances. Il s'agit ainsi d'acquérir une connaissance commune minimale pour pouvoir agir dessus au travers du conventionnement. Le conventionnement permet déjà l'accès à une alimentation, puisqu'il s'agit de choisir des lieux, des acteurs, des activités, correspondant aux besoins des mangeurs.ses.

Deuxièmement, la prestation universelle permet de **donner les moyens aux personnes** (ou solvabilisation en économie) d'accéder à une alimentation choisie et de qualité par leurs achats alimentaires. Cependant, en donnant les moyens aux personnes, cela permet de créer des débouchés massifs pour l'ensemble des lieux, acteurs, activités du système alimentaire qui ont été conventionnés. Le conventionnement combiné à la prestation universelle permet ainsi de soutenir massivement des acteurs et activités du système alimentaire au détriment d'autres, ce qui finalement transforme le système alimentaire.

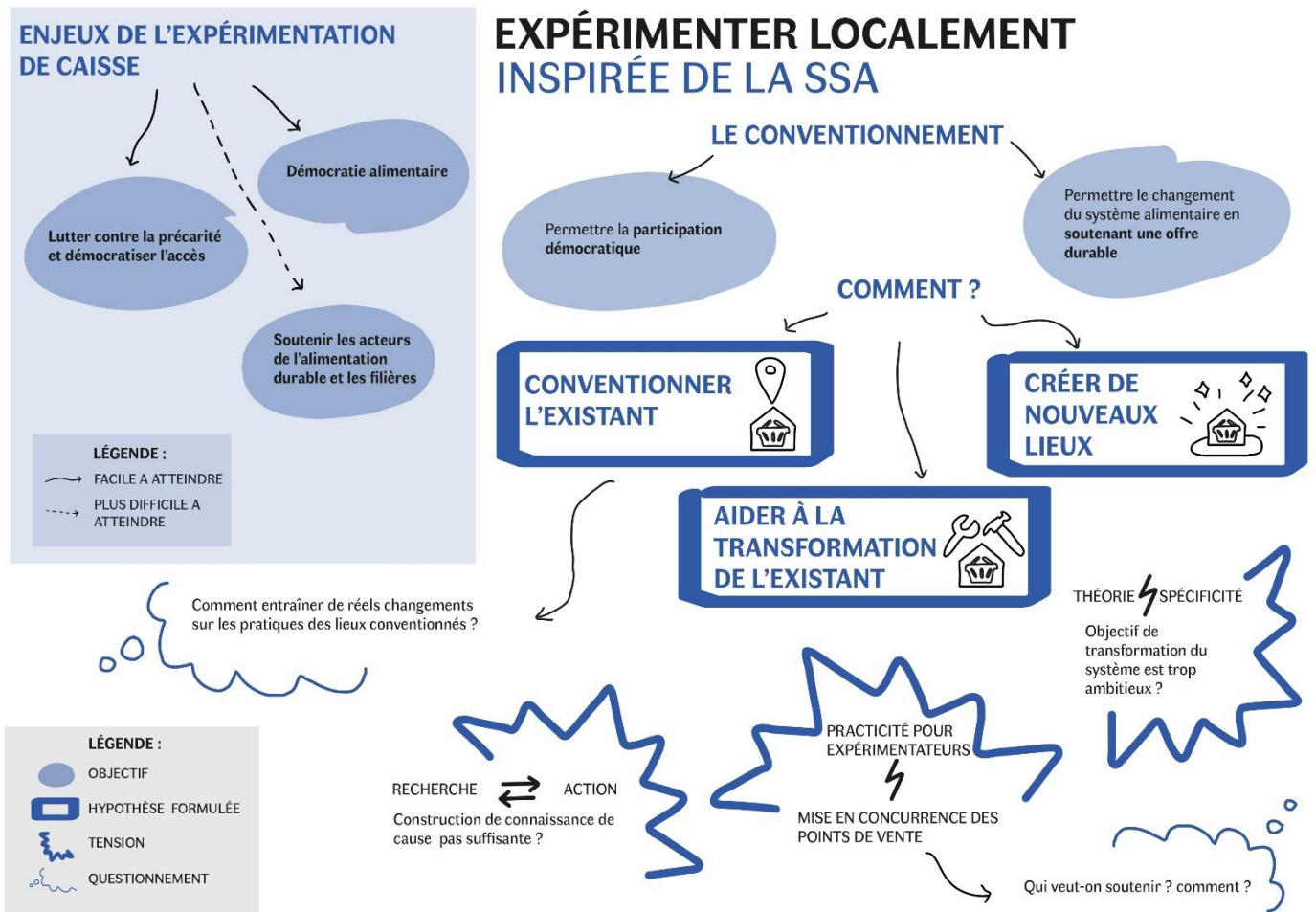
Cependant, derrière la théorie, les expérimentations nous font nous rendre compte de quelques tensions à l'œuvre dans la réalisation de ces trois grands objectifs (démocratie alimentaire, accessibilité alimentaire, transformation du système alimentaire). Ces tensions que nous commençons à repérer ne sont pas explicitées dans le socle commun.

Une **première tension** réside dans le fait que le collectif SSA pose un cadre et un objectif à l'avance de transformation visée du système alimentaire vers plus de durabilité, tout en « espérant » que cela se fasse de la manière la plus démocratique que possible. Il y a donc une tension entre l'idéal démocratique du projet et une norme de transformation déjà prévue à l'avance. Mais cette tension est résolue par l'hypothèse de la construction de la connaissance de cause : si tout à chacun.e a accès à une connaissance suffisante sur les systèmes alimentaires et leurs enjeux, alors le pilotage démocratique du système alimentaire devrait s'orienter vers de la durabilité.

Une **seconde tension** réside dans le fait que d'un côté le projet doit donner accès à une alimentation choisie. Il y a donc l'idée de donner ou redonner la possibilité du choix pour les mangeurs.ses. D'un autre côté, le conventionnement peut être vu comme une contrainte, devant orienter les achats des mangeurs.ses.

D'autres tensions se nichent peut-être dans le projet de la SSA. Cependant, ce n'est pas forcément un bien ou un mal que de telles tensions existent. De telles tensions sont quasi-obligatoires lorsque l'on cherche à résoudre plusieurs objectifs ambitieux ensemble : elles sont inhérentes aux approches systémiques. L'enjeu est donc d'en avoir collectivement conscience afin justement de faire nos choix politiques et arbitrer les compromis en meilleure connaissance de cause.

Planche 2 : La Caisse alimentaire commune et le conventionnement



Plus en détail :

Les trois grands objectifs de la SSA se retrouvent au niveau de l'expérimentation de la Caisse alimentaire commune : permettre une démocratie alimentaire, rendre accessible une alimentation choisie et de qualité, soutenir les acteurs d'une alimentation durable en vue de transformer le système alimentaire. Les résultats de la recherche-action (restitution du 4 décembre 2024, rapport) montrent que les deux premiers objectifs (démocratie et accessibilité) ont été bien atteints, alors que le troisième (soutien à l'offre) est plus difficilement atteint. Pourquoi ?

Ce bilan permet de questionner et de prendre du recul sur le processus de conventionnement. En effet, il s'avère que le processus de conventionnement est central dans la poursuite de ces objectifs et les effets produits. Ainsi, la forme que prend le conventionnement détermine en grande partie les effets produits. Pourquoi ?

1. Le conventionnement est le lieu permettant en grande partie la participation citoyenne et la réalisation de la démocratie alimentaire.
2. Le conventionnement permet de répondre à l'enjeu d'accessibilité alimentaire, puisque le choix des points de vente conventionnés doit répondre aux besoins du comité citoyen.
3. Le conventionnement est le processus par lequel sont choisis les points de ventes et acteurs à soutenir, dans la perspective d'un système alimentaire plus durable.

Là encore, des tensions sont à l'œuvre au niveau du processus de conventionnement, expliquant en partie la difficulté à atteindre pleinement ensemble les grandes ambitions de la Caisse (démocratie alimentaire, accessibilité alimentaire, soutien à l'offre).

Une **première tension** réside dans le fait que le circuit conventionné idéal du point de vue des mangeurs.ses et de l'accessibilité alimentaire, ne sera pas forcément le circuit conventionné idéal du point de vue des points de vente et du soutien à l'offre. Dans le premier cas, la praticité (prix, accessibilité physique, amplitude horaire, diversité de produits, etc) sera plutôt recherchée, activant une certaine mise en concurrence des points de vente, et ne permettant pas un soutien à tous les points de vente.

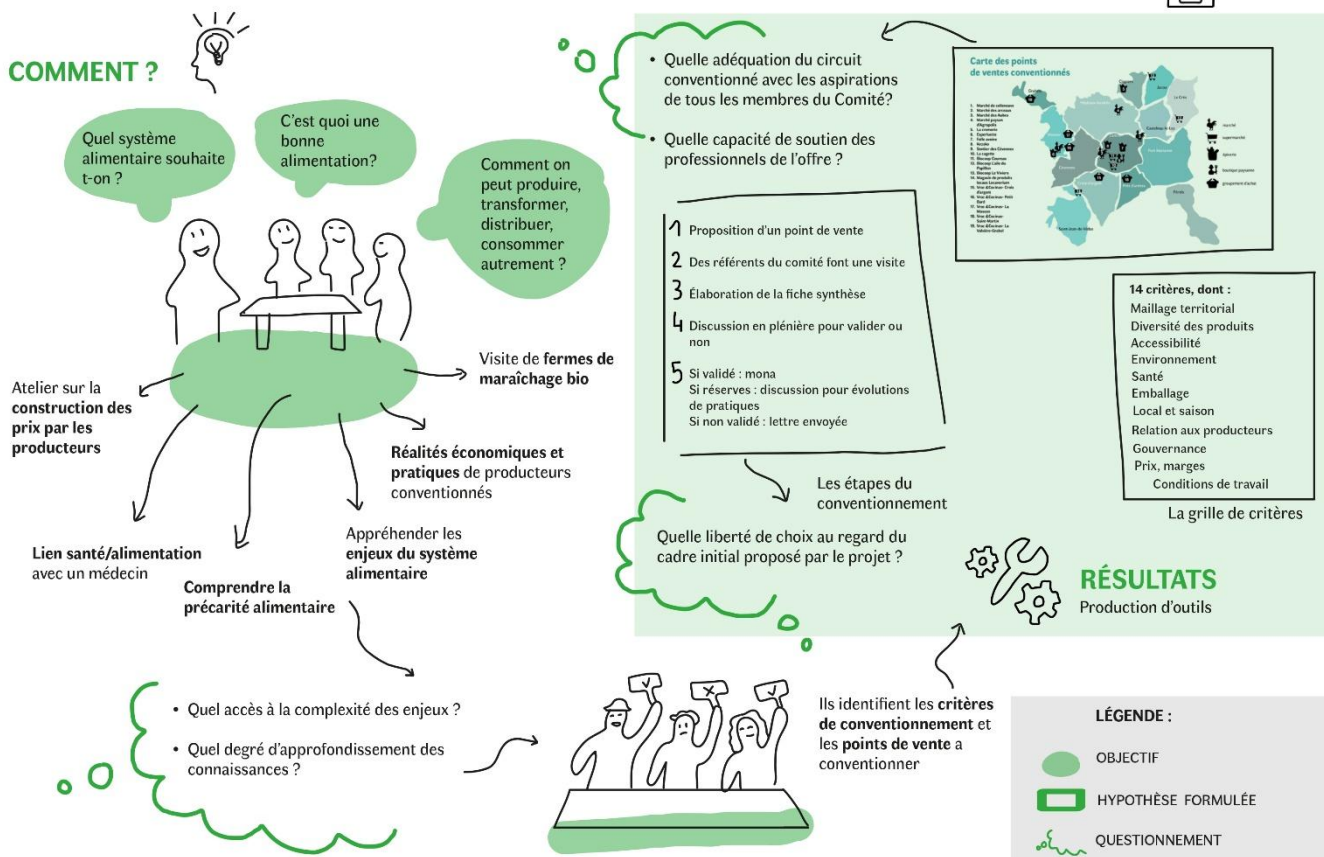
Une **seconde tension** apparaissant est peut être un écart entre l'ambition très élevée de transformer un système alimentaire, ou même soutenir une offre durable, et les possibilités réelles qu'offrent actuellement l'expérimentation de Caisse et le conventionnement.

Ces tensions amènent finalement à se poser les questions suivantes : C'est quoi soutenir un acteur de l'offre ? C'est quoi un soutien suffisant ? Quel soutien peut réellement offrir la Caisse ? Quelle équité dans le soutien peut permettre la Caisse et le conventionnement ? Se poser ces questions soulève ainsi une **troisième tension** synthétisée par cette question : qu'est-ce qu'une construction de la connaissance de cause **suffisante** pour pouvoir répondre à l'ensemble des ambitions du projet ?

Là encore, ce n'est pas forcément un bien ou un mal que de telles tensions se jouent autour du conventionnement. Elles sont inhérentes au fait que le conventionnement cristallise plusieurs enjeux, en lien direct avec les grandes ambitions de la Caisse (démocratie alimentaire, accessibilité alimentaire, soutien à l'offre). Ici aussi, l'enjeu est d'en avoir collectivement conscience afin de faire nos choix politiques et arbitrer les compromis en meilleure connaissance de cause.

Planche 3 : Zoom sur le conventionnement en phase 1

CONVENTIONNER L'EXISTANT EN PHASE 1 (2022-2024)



Réactions

- 💬 Importance des arbitrages continuels, l'expérience n'est pas monolithique, c'est important de mettre en lumière les choix et arbitrages
- 💬 Le circuit conventionné tel qu'il est correspond-il bien aux attentes des expérimentateurs/membres du CC ? est-ce que chacun a bien pu exprimer ses attentes ?
- 💬 Intérêt des partages avec autres expérimentations, qui n'ont pas fait les mêmes compromis, sortir de sa dimension locale
- 💬 Besoin d'un support pour pouvoir mieux échanger (besoin d'avoir lu avant)
- 💬 Cibler les quartiers de mobilisation ? Donner priorité aux producteurs ? Accompagner la transformation des lieux ?
- 💬 Conventionnement des MAS (Maisons de l'alimentation solidaire) : opportunité pour travailler sur le sujet en amont de la création d'un lieu. Les MAS sont des projets portés par Territoires à VivreS. 5 MAS sur le territoire. A Celleneuve le projet est co-porté par Vrac, la Caisse et l'Esperluette. Principe : les MAS sont/seront des points de vente, de restauration, de cuisine et d'échanges/débats, et des lieux d'expérimentation. Les MAS font partie de l'écosystème Caisse au sens large, et ce sont des sous projets de Terrasol. Un autre projet de MAS est porté par Vrac à Lemasson. Le CCAS en porte un rue Draparnaud. Hauts val'&Co est une MAS en création aux Hauts de Massane. Un projet de transformation d'une Maison pour tous (MPT) en MAS est porté par la ville à Tournezy.
- 💬 Il faudrait un GT sur les questions de conventionnement (mais il y a déjà beaucoup de GT, à voir si cela peut se faire !)

Validation du principe de conventionner les MAS.

Relancement du conventionnement validé.

Atelier sur 4 tables

Les membres du Comité citoyen ont ensuite **travaillé sur 4 tables pour se réapproprier les résultats du conventionnement fait en phase 1 et évaluer à quel point selon eux les objectifs ont été atteints**, en termes de **démocratie alimentaire, d'accessibilité à l'alimentation de qualité et de soutien à l'offre**. Ce travail d'évaluation a permis de repérer les objectifs sur lesquels il faut remettre de l'énergie pour avancer, afin au prochain comité citoyen de pouvoir se lancer dans l'opérationnel de la reprise du conventionnement.

En quelques mots (un support plus élaboré viendra rendre compte des discussions et des enjeux du conventionnement au prochain comité citoyen) :

- **La connaissance de cause** du Comité citoyen sur les questions d'alimentation durable est inégale entre les deux vagues de membres du Comité citoyen. Elle est encore à travailler, et « ce n'est pas parce qu'on a fait une formation une fois qu'il ne faut pas la refaire » (actualisation lors de l'accueil des nouveaux membres à penser). On peut co-construire avec les points de vente conventionnés présents aujourd'hui cette connaissance de cause. En revanche ce qui est atteint c'est la confiance partagée entre les membres.
- **La démocratie multi-acteurs** n'est pas encore satisfaisante : les premiers points de vente conventionnés ont été assez impliqués au début, mais il faut refaire du lien entre les producteur·rices et les mangeur·ses.

- Le conventionnement jusqu'à aujourd'hui a permis de **construire un réseau de points de vente conventionnés répondant aux critères d'accessibilité et de durabilité** définis par le Comité citoyen.
- Pour autant, il y a encore beaucoup de travail pour atteindre un **soutien à l'offre**.
- **La qualité du maillage territorial du réseau conventionné** (c'est-à-dire la répartition géographique des points de vente dans la Métropole) est à améliorer afin de mieux faire coïncider les lieux fournis en points de vente et fournis en expérimentateur·rices.
- Des points de vente conventionnés sont satisfaits de voir plus de **mixité sociale** parmi leurs client·es. Cependant des violences symboliques vécues par les expérimentateur·rices ont été constatées.
- **La juste répartition de la MonA entre les points de vente** n'est pour le moment pas satisfaisante, avec un volume de MonA fortement concentré dans quelques magasins de distribution. Mais qu'est-ce qu'une juste répartition ? Et juste pourquoi ? C'est quoi juste du point de vue des producteurs ?
- **L'équilibre entre le nombre de mangeur·ses et le nombre de points de vente** peut être un sujet de travail pour suivre le développement de l'expérimentation (le développement du nombre de foyers participants et le développement du nombre de points de vente dans le réseau conventionné)
- **L'accompagnement des points de vente dans des démarches environnementales** n'est pas encore satisfaisant : « On a semé une graine qu'on n'a pas arrosé ». Comment garder du lien ? On n'a pas de méthode d'accompagnement au changement.
- **Générer de la coopération entre les points de vente** n'était pas forcément un objectif de départ, est-ce un objectif pour la suite ?
- On constate que **l'outil MonA** a une très bonne accessibilité pour les points de vente, que ce soit sur le plan économique (pas de coût d'intégration ou de gestion), sur le plan pratique (facilité d'utilisation), ou sur le plan temporel (pas de coût temporel pour comprendre et utiliser l'outil pour les points de ventes

CRITERES DE SELECTION ET CALENDRIER D'ACCUEIL DE NOUVEAUX MEMBRES DANS LE COMITE CITOYEN

Rappel du contexte :

Aujourd'hui (après le questionnaire de janvier) **39 personnes restent inscrites** dans le Comité Citoyen. Entre 25 et 35 personnes se sont mobilisées aux derniers comités citoyens. Une 10aine – 15aine de personnes sont peu à très peu actives. La première vague a fait rentrer 47 membres, il y en a aujourd'hui 26 membres dans le CC. Les membres de la 1^{ère} vague sont arrivé·es en octobre 2022. La deuxième vague a fait rentrer 19 membres, il y en a aujourd'hui 13 membres dans le CC. Les membres de la 2^{ème} vague sont arrivé·es en octobre / novembre 2023.

Nombre de places ouvertes : 22

Proposition sur les critères de sélection

- Reprendre les critères **âges et revenus** qui sont essentiels
- **Ajouter le critère des quartiers**, et si possible en fonction des volontaires, essayer d'avoir des personnes qui viennent d'autres quartiers que la composition actuelle très centralisée (et notamment les QPV). **La prise en compte du quartier permettrait de diversifier les origines socio-culturelles**. Ce serait un **critère secondaire**, que l'on appliquerait s'il est possible de l'appliquer selon les volontaires qui se seront manifesté-es.
- Ne pas prendre le critère du genre : les questions alimentaires sont majoritairement gérées par des femmes dans le quotidien, le groupe ne voit pas comme un besoin de rééquilibrer sur la question du genre dans le Comité Citoyen. Cela permet de donner un espace de parole assez privilégié pour les femmes pour une thématique qui les concernent tout particulièrement. Ne pas prendre non plus le critère du niveau de diplôme qui est trop stigmatisant.
- Une personne extérieure à l'expérimentation avec soumis l'idée de ne pas faire un appel à participation mais de proposer à des gens d'être volontaires par un tirage au sort au hasard parmi les expérimentateurices. L'idée est intéressante mais compliqué à mettre en place là. **Nous proposons de réfléchir à cette proposition pour un prochain renouvellement des membres du CC.**

Organisation proposée :

- contacter dès maintenant les expérimentateurs
- mettre à jour de ses informations par les membres du CC actuel

Réactions

- 🗨 Le tirage au sort favoriserait la diversité
- 🗨 Garder l'idée de ce tirage au sort, peut-être pour le prochain renouvellement ?
- 🗨 On n'accueille que parmi les expérimentateur-rices actuels ?
- 🗨 Il n'y a pas assez de critères dans la proposition, pourquoi ne pas prendre en compte la composition familiale ?
- 🗨 S'il y a trop de critères, cela devient complexe d'avoir toutes les combinaisons de profils, donc il faut prioriser entre les critères pour décider ceux que l'on veut garder.
- 🗨 Il faut regarder par rapport à l'actuel sur quels critères on est mauvais et ajuster en conséquence
- 🗨 Importance de prendre en compte famille monoparentale
- 🗨 Les familles nombreuses sont sous-représentées dans notre CC
- 🗨 La composition familiale recoupe beaucoup d'autres aspects, c'est important
- 🗨 Déjà des progrès sur la prise en compte de la famille, un peu tôt
- 🗨 Critère à intégrer pour un prochain renouvellement après examen d'un éventuel déséquilibre
- 🗨 Composition familiale en sous-critère d'ajustement. Laisser 3 sièges vacants.
- 🗨 Il faut voir ce qui rassemble aujourd'hui le CC -> engagement préexistant (associatif, conso alternative). Aller chercher plutôt des personnes hors des réseaux militants ?
- 🗨 C'est délicat d'aller chercher des personnes non engagées, et on va ouvrir le CC une fois sur trois pour donner envie
- 🗨 Tirage au sort est une bonne idée. La composition familiale est plus juste que l'âge pour favoriser la diversité

Proposition : s'autoriser collectivement à revoir la sélection avec une attention à la composition familiale après le tirage au sort (tirage au sort qui serait lui fait selon les critères proposés au début, âge/revenus/quartier) : proposition validée.

MOBILISATION

183 réponses au questionnaire au total, 164 de Montpellier et 8 de Grabels.

Qui a répondu à l'appel à participation ?

- Répartition des réponses par quartier :

- Croix d'Argent : 18
- Centre : 62
- Cévennes : 16
- Celleneuve : 17
- Aubes/Pompignane/Beaux-arts : 23
(mais 14 viennent des Beaux-arts)

- Répartition des réponses par taille de foyers :

- de 1 personne : 82
- de 2 personnes : 56
- de 3 personnes : 18
- de 4 personnes : 27

- Répartition des réponses par revenus :

- Groupe 1 revenus inférieurs à 770€ par part (25% des plus pauvres de la ville) : 31
- Groupe 2 entre 770€ et 1606€ : 88
- Groupe 3 entre 1606€ et 2585€ : 49
- Groupe 4 au-dessus de 2585€ : 15

Pour la suite

Chacun.e essaie de faire au moins une action (envoyer le mail à ses proches, aller poser des flyers, faire une action de tractage...). Il est possible de suivre les informations de la mobilisation par mail, sur le groupe WhatsApp, ou en demandant directement à Killian.

La mobilisation se poursuit jusqu'au 17 mars !